

# Présentation du projet de plan Submersion Marine et Crue Rapide

**Direction générale de la prévention des risques**

*Service des risques naturels et hydrauliques*

**Réunion DREAL 7 septembre 2010**

## Contexte

(1/2)

La tempête Xynthia du 28 février dernier a mis en évidence la fragilité d'ouvrages de défense contre la mer avec pour conséquence l'inondation de zones urbanisées.

Les inondations violentes dans le Var ont montré la nécessité d'améliorer le dispositif de vigilance et d'alerte.

⇒ Nécessité de renforcer les mesures visant à réduire la vulnérabilité des territoires soumis à des risques de submersion marine et d'inondation rapide.

Le ministre d'État a présenté en Conseil des ministres le 13 juillet un projet de plan soumis à une large concertation, qui affiche l'ambition nationale et les options retenues par le gouvernement.

Ce projet de plan de prévention des submersions marines et des crues rapides (ppsmcr) est fondé sur :

- la connaissance de l'état des ouvrages de protection et leur gouvernance,
- le renforcement, l'entretien et le contrôle des ouvrages,
- la prévision et la prévention des risques liés à la submersion ou la ruptures d'ouvrages.

Le projet de ppsmcr s'articule autour de 6 axes :

- 1 - Réduction de la vulnérabilité des zones menacées: maîtrise de l 'urbanisation, projets d 'aménagement intégrant les risques, travail sur le bâti existant.**
- 2 - Prévision - Vigilance - Surveillance - Alerte et mise en sécurité**
- 3 - Renforcement des digues et systèmes de protection.**
- 4 - Organisation de la maîtrise d 'ouvrage des digues.**
- 5 - Renforcement des contrôles de sécurité des ouvrages de protection.**
- 6 - Amélioration de la connaissance - REX - culture du risque.**

(Les axes 3 à 5 ne concernent pas les inondations par ruissellement, les axes 1,2 et 6 sont à adapter en tant que de besoin)

Le plan s'inscrit dans le contexte de la directive inondation, des orientations du Grenelle de la mer, du plan national d'adaptation au changement climatique et de la stratégie nationale de gestion du trait de côte. Il concerne les digues fluviales comme maritimes.

Il intègre et adapte les premières instructions données (circulaire 7/04/2010)

# Modalités de concertation du PPSMCR

1/3

## **Consultation du grand public**

Le 13 juillet, le conseil des ministres a validé l'architecture et les grandes lignes du projet de ppsmcr. La consultation publique a été mise en place aussitôt sur le site du MEEDDM (jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2010)

## **Consultation formelle avec l'ensemble des acteurs (associations de CT, gestionnaires d'ouvrages, ONG...)**

Par courrier du ministre d'État et de la secrétaire d'État aux principaux élus et par courrier du DGPR aux préfets, administrations, établissements publics, bureaux d'études, ONG, MOA, membres du COPRNM, collectivités territoriales (conseils régionaux, conseils généraux)...

=> L'objectif de cette première phase étant d'enrichir ce projet de plan par les propositions de chacun

# Modalités de concertation du PPSMCR

2/3

## **Réunions d'échanges dans les régions (sous l'égide des préfets de régions et/ou de bassin)**

Le DGPR a demandé aux 6 préfets coordinateurs de bassin d'organiser des réunions d'échanges avec l'ensemble des parties prenantes sur le terrain (à l'image de ce qui avait été fait dans le cadre de la transposition de la directive inondation)

## **Réunion publique nationale**

Le secrétaire d'État a invité le 14/09/2010 les représentants des assureurs, fédérations professionnelles, MOA, BET, ONG, élus et ministères...

## **Échanges avec les parlementaires intéressés**

Les présidents et rapporteurs des missions d'informations ont été consultés et devraient être reçus par la secrétaire d'État

## **Réunions techniques (en septembre) et interministérielles**

1 réunion de coordination interministérielle

3 réunions d'accompagnement sont programmés avec les préfets de façade maritime, et préfets coordinateurs de bassin (+ DDTM + DREAL)

# Modalités de concertation du PPSMCR

3/3

Autres réunions :

- réunion de coordination des services de l'Etat dans le domaines des risques le 28 septembre 2010
- réunion du COPRNM du 7 octobre 2010
- concertation technique avec les associations de CT sur le cahier des charges de labellisation des futurs PAPI à lancer très prochainement

## Mise en œuvre du plan

D'ici l'automne 2010 : mise en place du comité nationale (Etat) de coordination, du comité de pilotage national, du comité de sélection des projets, des comités d'expert et définition des critères de sélection des zones prioritaires, des critères de sélection des projets, lancement de l'appel à projets PAPI.

D'ici fin 2010 : premières élections d'opérations (mises en sécurité « simples »), premières identification de zones prioritaires

Fin 2010 : premier bilan de la mise en œuvre des dispositions, notamment de la concertation

2011 : mise en œuvre nominale du plan